



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION n° : 2023/87

Réunion du 27 novembre 2023 à 19h00

Sous la Présidence de M. Yann DUGARD

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

*Erreurs matérielles:
Le maire,
Yann DUGARD*

Date de convocation : 20/11/2023

Date d'affichage : 20/11/2023

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

Secrétaire de séance : M. Eric HUET

Objet : Demande de subventions pour les travaux de modernisation des ateliers municipaux

Vu la proposition des commissions finances et travaux de réaliser des travaux de modernisation des ateliers municipaux,
Vu le chiffrage d'avant-projet des travaux,
Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes			
Opérations	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Travaux	312 042,14 €	Etat	DETR	30%	106 109,14 €
Mission de maîtrise d'œuvre	25 200,00 €	ADEME/Région/Etat	Climaxion	1,4%	5 000,00 €
Relevé topographique	1 745,00 €	Communauté de Communes			
Etudes géotechniques	2 260,00 €				
Etudes diverses (dont amiante avant travaux)	3 500,00 €				
Mission CSPS	3 000,00 €				
Contrôle technique	3 950,00 €				
Annonces	2 000,00 €				
TOTAL HT	353 697,14 €	TOTAL subventions		31,41%	111 109,14 €

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

		Reste à charge sur le HT	68,59%	242 588,00 €
TVA (base 20%)	70 739,43 €	FCTVA		69 624,57 €
		Reste à charge après application du FCTVA		1 114,85 €
TOTAL TTC	424 436,57 €	TOTAL TTC	100,00%	424 436,57 €

Entendu l'exposé de du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL), de Climaxion, de la Communauté de Communes et de tout autre financeur pouvant mobiliser un dispositif au regard du projet concerné
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire ,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

M. Eric HUET

